



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 16-02-2026 /

Dossier complet le : 16-02-2026 /

N° d'enregistrement : 013057/KK P

1 Intitulé du projet

Boisement d'un groupe de six parcelles avec des arbres de Paulownia

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CHEZ BERTIN

Raison sociale

Chez Bertin

N° SIRET

41998990000016

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BERNARD

Prénom(s)

Aurelien

3

Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47C	

3.1

Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☒ Oui

☐ Non

3.2

Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui

☒ Non

4

Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1

Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'un premier boisement sur six parcelles agricoles d'une surface totale de 5,95 hectares avec une plantation de Paulownia. Il s'agit d'une plantation de l'hybride Turbo Pro (croisement de Paulownia Fortunei x Paulownia Tomentosa x Paulownia Kawakamii), une espèce hybride stérile et non invasive, à croissance rapide, avec une densité de plantation de 5 x 5 m, soit 400 arbres/ha. Les travaux de plantation sont prévus sur la période avril-mai 2026. Les parcelles concernées sont historiquement à usage agricole. Elles étaient principalement occupées par des vignes, arrachées en novembre 2024 et 2025 et sont depuis laissées en jachères. Le projet s'inscrit dans une reconversion d'usage agricole vers un usage forestier, sans modification du relief ni des caractéristiques du site. Le projet n'entraîne aucune artificialisation nouvelle, aucun défrichement ni aucune démolition. Les travaux préparatoires comprendront un labour à 40 cm et un travail superficiel du sol (herse) afin de préparer le lit de plantation. Aucun desherbant chimique ne sera utilisé dans le cadre de la mise en œuvre et de la gestion de la plantation. Le projet se situe sur les parcelles 710064 710084 710090 710075 710093 750003

4.2

Objectifs du projet

L'objectif du projet est de développer une plantation de Paulownia à vocation sylvicole, destinée à la production de bois de qualité. Le bois récolté sera commercialisé sous la forme d'arbres sur pied, puis principalement valorisé en bois d'œuvre, notamment pour des usages de construction légère, d'ébenisterie et d'ameublement. Ce projet s'inscrit dans une démarche de diversification agricole et de valorisation durable des parcelles, par la mise en place d'un couvert pérenne sur des terres anciennement viticoles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les parcelles feront l'objet d'une préparation du sol en plusieurs étapes : - Labour a maximum 40 cm realise en fevrier 2026 - Passage d'une herse rotative pour preparer le lit de plantation (effectue au plus tard une semaine avant la plantation) - Marquage des lignes de plantation avant la plantation - Plantation a la tariere thermique

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation de la plantation debutera des la premiere annee, par des operations d'entretien et de conduite sylvicole courantes. Les principales operations prevues sont les suivantes : - Recepage des plants si necessaire au printemps 2027 afin de favoriser une croissance droite et verticale - Taille et elagage progressifs des branches laterales basses, realises au fil des annees, dans l'objectif d'obtenir un tronc droit et degage sur une hauteur de 5 a 6 metres - Entretien mecanique des interrangs et intrarangs a l'aide d'un gyrobroyeur, sans recours a des produits phytosanitaires - Protection des jeunes plants contre le gibier, par l'installation de dispositifs de protection individuels (filets anti-gibier), notamment vis-a-vis des sangliers Une irrigation ponctuelle et limitee dans le temps pourra etre mise en oeuvre, principalement au cours de la premiere annee (de mai a aout), et exceptionnellement lors de la deuxieme annee, en periode estivale (juillet - aout), uniquement si les conditions climatiques et les precipitations ne permettent pas de couvrir les besoins hydriques des jeunes plants. Les apports en eau seront adaptes aux besoins reels des plants, estimees a environ 22 litres par semaine et par arbre en periode seche. L'irrigation cessera progressivement des que le systeme racinaire sera suffisamment developpe pour assurer l'autonomie hydrique de la plantation. L'irrigation sera realisee ponctuellement a l'aide d'une tonne a eau, a partir d'un puits existant situe a proximite du site, sans creation de nouvel ouvrage de prelevement. Cette ressource est utilisee de maniere occasionnelle et limitee aux besoins des jeunes plants lors de la phase d'implantation. A la fin du premier cycle de production (au bout d'environ 8 ans), les arbres seront recoltes a l'aide de

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucun autre regime d'autorisation n'est prevu a ce jour.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale du cadastre concernée	(7,2, ha)
Surface totale plantée	(5,95, ha)
Nombre total d'arbres plantés	(2380, arbres)
Densité de plantation	(400, arbres/ha)
Surface plantée sur la parcelle ZI0064	(0,18, ha)
Surface plantée sur la parcelle ZI0084	(2,98, ha)
Surface plantée sur la parcelle ZI0090	(0,92, ha)
Surface plantée sur la parcelle ZI0075	(0,37, ha)
Surface plantée sur la parcelle ZI0093	(0,90, ha)
Surface plantée sur la parcelle	(0,60, ha)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : Lat. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : Lat. :

Point de d'arrivée : Long. : Lat. :

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'urbanisme - commune de Orignolles Le projet se trouve en Zone Agricole (zone A) au PLU

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF de type II - Landes de Montendre sur les parcelles ZI0084, ZI0064, ZI0090, ZI0075, ZI0093
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	SAGE du bassin Isle Dronne
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	ZRE (bassins hydrographiques y compris eaux souterraines) Bassin de la Dronne
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Oui. Des prélèvements d'eau seront réalisés de manière ponctuelle et limitée dans le temps, uniquement pour l'irrigation de la plantation lors des deux premières années d'implantation, en cas d'insuffisance de précipitations. L'eau sera prélevée à partir d'un puits existant situé à proximité du site, correspondant à une ressource en eau souterraine, sans création de nouvel ouvrage de ...
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Oui, le projet est en adéquation avec les ressources disponibles et les équipements d'alimentation en eau potable et d'assainissement. La plantation porte sur une surface d'environ 5,95 hectares, avec une densité de 400 arbres/ha. Les besoins en eau sont limités aux phases d'implantation et uniquement en cas de nécessité d'irrigation. Les prélèvements sont estimés à environ 200 m³/jour.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Oui, de manière limitée. Le projet conduit à un changement d'usage de terres agricoles vers un boisement, sans consommation d'espaces naturels, forestiers ou maritimes. Les parcelles concernées étaient précédemment exploitées en vigne jusqu'en 2024 et 2025, puis maintenues en jachère jusqu'à ce jour. Le projet n'entraîne pas d'artificialisation des sols et s'inscrit
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Oui il s'agit d'un premier boisement sur des parcelles agricoles, jusqu'a maintenant exploitees en vigne (puis en jacheres apres l'arrachage). En ce qui concerne les abords, la plantation n'entrainera aucune nuisance ou gene aux eventuels usagers habituels (randonneurs/riverains)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Aucune evaluation environnementale prealable n'a ete realisee dans le cadre d'autres procedures.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Utilisation d'un hybride sterile et non invasif de Paulownia issu d'un triple croisement entre les especes Paulownia fortunei, Paulownia Tomentosa et Paulownia Kawakamii. Cette mesure evite toute propagation incontrollee et d'invasion des milieux naturels - Respect d'un recul minimum de 8m entre la plantation de Paulownia et les bordures de parcelle limitant l'impact sur les parcelles voisines et les habitats peripheriques - Absence totale de produits phytosanitaires chimiques : l'entretien se fait mecaniquement entre les rangs a l'aide d'un gyrobroyeur - Irrigation localisee et ciblee, realisee aux pieds des arbres, avec une tonne a eau, et uniquement utilisee lorsque les precipitations mensuelles sont inferieures a 40 mm (pendant les deux premieres annees)

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale. Il s'agit d'un premier boisement d'une surface de 5,95 hectares, implante sur des parcelles agricoles historiquement cultivées, sans travaux lourds, sans modification durable du relief et sans artificialisation des sols. Les interventions prévues se limitent à des pratiques agricoles et sylvicoles courantes, ponctuelles et réversibles. Les impacts potentiels sur l'environnement sont limités et maîtrisés, grâce à des mesures d'évitement intégrées dès la conception du projet, notamment : - Le respect de distances de recul d'au minimum 8 mètres par rapport aux limites de parcelles - La mise en œuvre d'une irrigation raisonnée, temporaire et strictement limitée à la phase d'implantation - L'absence totale de produits phytosanitaires - Le recours à un hybride de

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom BERNARD

Prénom Aurelien

Qualité du signataire Gerant

À Saint Ciers Champagne

Fait le 04-02-2026 / / /



Signature du (des) demandeur(s)